



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 167 229 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2002 Bulletin 2002/01

(51) Int Cl.7: **B65D 77/20**

(21) Numéro de dépôt: **01420137.0**

(22) Date de dépôt: **13.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Frenea, Jean**
42153 Biliu (FR)

(74) Mandataire: **Vuillermoz, Bruno et al**
**Cabinet Laurent & Charras B.P. 32 20, rue Louis
Chirpaz**
69131 Ecully Cédex (FR)

(30) Priorité: **19.06.2000 FR 0007777**

(71) Demandeur: **Compagnie Française des Crayons**
42470 Lay (FR)

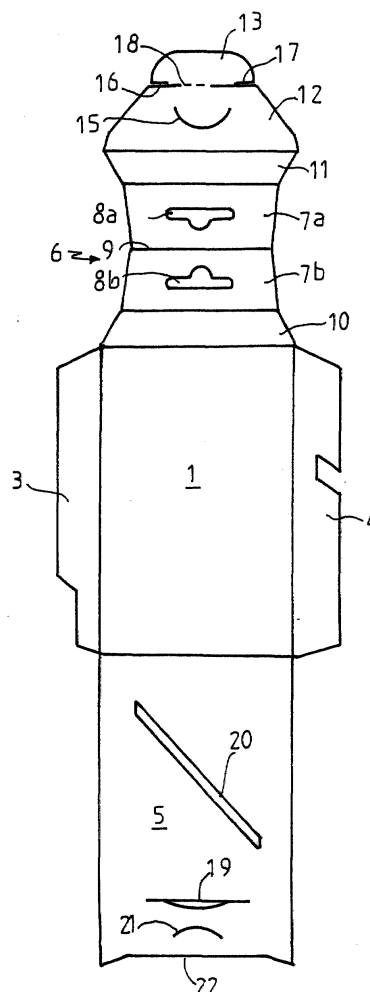
(54) **Emballage pour articles vendus en lots**

(57) Emballage pour articles vendus en lots du type comportant, d'une part, une chambre fermée à l'intérieur de laquelle sont disposés côte à côte les produits à vendre, ladite chambre étant équipée, à sa partie supérieure, d'une plaque comportant un orifice permettant de suspendre ledit emballage sur une tige de présentation sur le site de vente ainsi qu'un rabat destiné à obturer la zone d'accès à l'intérieur de ladite chambre.

Il se **caractérise** en ce que :

- il est réalisé dans un flanc de carton prédécoupé et comportant des zones de pliage, zones (1,3,4,5,6) permettant de définir l'avant, les côtés et l'arrière de la chambre de stockage ainsi que la plaque de maintien (7a,7b) et le rabat (10,11,12) ;
- il comporte, à la partie extrême du rabat (12), un cran d'arrêt (13) encastrable de manière irréversible dans une lumière ou fente (19) réalisée en retrait par rapport au bord extrême (22) de la face arrière (5) de la chambre de stockage, l'ouverture de ladite chambre étant obtenue par découpe transversale dudit cran d'arrêt encastrable ;
- des moyens de fermeture additionnels (15,21) après ouverture de l'emballage étant prévus sur le rabat (12) et sur la face arrière (5), lesdits moyens étant constitués de deux languettes complémentaires (15,21) encliquetables.

FIG.1



Description

Domaine technique

[0001] La présente invention a trait au domaine technique des emballages de produits divers, et plus particulièrement d'emballages de produits vendus en lots et qui sont présentés sur le site de vente en étant maintenus suspendus les uns contre les autres sur un présentoir comportant une pluralité de tiges de présentation parallèles.

[0002] Elle a trait plus particulièrement à un nouveau type d'emballages qui, d'une part, assure l'inviolabilité sur le site de vente et, d'autre part, permet, après achat et lors de l'utilisation, de le réutiliser sous forme de boîte ou étui permettant de ranger les produits qu'il contient et d'en assurer la fermeture.

[0003] Ce type d'emballage peut être utilisé pour de nombreux produits, ces produits se présentant sous la forme de lots et pouvant être par exemple des produits destinés au secteur de l'écriture et du dessin, tels que crayons, stylos, feutres, craies, pastels..., le domaine de l'outillage, tels que tournevis, mèches de perceuses, cartouches de colle, voire même aux produits de maquillage ou tout autre produit se présentant sous la forme d'éléments allongés, de section circulaire, rectangulaire, oblongue....

Techniques antérieures

[0004] Il était proposé depuis des décennies de réaliser des emballages, couramment désignés par l'expression « blister », qui permettent de présenter les articles qu'ils contiennent suspendus sur le site de vente, ces emballages comportant des moyens permettant d'éviter son ouverture avant l'achat des produits et sa réutilisation après ouverture en vue d'assurer le stockage.

[0005] Parmi les divers documents concernant de tels produits, on peut citer les emballages du type décrit dans le FR 1 538 726.

[0006] Il a également été proposé depuis fort longtemps de réaliser des emballages inviolables, réalisés à partir de flancs de carton prédécoupé et comportant des zones de pliage appropriées qui, après déchirure au niveau du couvercle, peuvent être refermées.

[0007] Dans ces emballages, comme cela ressort notamment du brevet GB-A-867149 ou de l'US 4 284 197, après ouverture, la zone formant le couvercle peut être refermé, l'emballage servant ainsi de boîte de stockage pour les produits.

[0008] Cependant, ces emballages ne peuvent pas être présentés sur le site de vente en étant suspendus sur des tiges de présentation horizontales.

Exposé de l'invention

[0009] A ce jour, se pose le problème de réaliser des

emballages qui, non seulement, sont économiques à fabriquer mais qui, par ailleurs, permettent d'assurer la présentation des produits à l'état suspendu sur des tiges horizontales de présentoir, ledit emballage comportant des moyens permettant de le rendre inviolable sur le site de vente et qui, après achat, peuvent être réutilisés comme élément de stockage des produits en lots qu'il contient.

[0010] Or on a trouvé, et c'est ce qui fait l'objet de la présente invention, une solution simple et efficace qui permet de résoudre ce problème.

[0011] D'une manière générale, l'emballage conforme à l'invention est du type comportant, d'une part, une chambre fermée à l'intérieur de laquelle sont disposés côte à côte les produits à vendre, ladite chambre étant équipée, à sa partie supérieure, d'une plaque comportant un orifice permettant de suspendre ledit emballage sur une tige de présentation sur le site de vente ainsi qu'un rabat destiné à obturer la zone d'accès à l'intérieur de ladite chambre.

[0012] L'emballage conforme à l'invention **se caractérise** en ce que :

- il est réalisé dans un flanc de carton prédécoupé et comportant des zones de pliage, zones permettant de définir l'avant, les côtés et l'arrière de la chambre de stockage ainsi que la plaque de maintien et le rabat ;
- il comporte, à la partie extrême du rabat, un cran d'arrêt encastrable de manière irréversible dans une lumière ou fente réalisée en retrait par rapport au bord extrême de la face arrière de la chambre de stockage, l'ouverture de ladite chambre étant obtenue par découpe transversale dudit cran d'arrêt encastrable ;
- des moyens de fermeture additionnels après ouverture de l'emballage sont prévus sur le rabat et sur la face arrière, ces moyens étant avantageusement réalisés sous la forme de deux languettes complémentaires encliquetables.

[0013] Dans une forme de réalisation préférentielle, l'emballage conforme à l'invention est de forme sensiblement parallélépipédique et présente une flexibilité transversale permettant de rapprocher les bords latéraux afin de faciliter le prélèvement ou la remise en place de l'un des produits qu'il contient.

Description sommaire des dessins

[0014] L'invention et les avantages qu'elle apporte seront cependant mieux compris grâce à l'exemple de réalisation concret donné ci-après à titre indicatif, mais non limitatif, et qui est illustré par les schémas annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue à plat d'un flanc de carton, ou autre matériau équivalent, permettant la réalisa-

tion d'un emballage réalisé conformément à l'invention ;

- les figures 2 et 3 sont des vues en élévation d'une part, de l'emballage conforme à l'invention tel qu'il se présente sur le site de vente et, d'autre part, d'un tel emballage après achat et ouverture ;
- la figure 4 illustre une variante d'un tel emballage permettant de visualiser les produits qu'il contient.

Manière de réaliser l'invention

[0015] L'emballage conforme à l'invention est réalisé de manière conventionnelle, en partant d'un flanc de carton, ou autre matériau similaire, prédécoupé, et dont la structure générale ressort de la figure 1.

[0016] Un tel flanc de carton comprend une zone centrale (1), de forme rectangulaire, prolongée sur ses deux côtés latéraux par deux bandes (3,4) et, dans son prolongement, par une bande (5) dont la longueur correspond sensiblement à la hauteur de la zone (1).

[0017] Ces éléments sont reliés entre eux par des zones de pliage et permettent de réaliser la zone de stockage des produits, les bords (3,4) étant repliés vers l'intérieur de la zone (1) et la zone (5) étant solidarisée contre ces bords (3,4) ainsi repliés, par exemple par collage.

[0018] Le volume de stockage est essentiellement défini par les faces (1,5) qui sont pratiquement accolées l'une à l'autre, la mise en place des produits étant obtenue grâce à la flexibilité transversale que présentent de tels emballages, la largeur de la zone de stockage étant supérieure à la largeur totale des articles disposés côte à côte à l'intérieur de l'emballage.

[0019] La zone (1) est prolongée à sa partie supérieure par un ensemble, désigné par la référence générale (6), destiné à former, d'une part, le couvercle et rabat permettant d'assurer la fermeture de l'ouverture supérieure de la zone de stockage et, d'autre part, de réaliser la plaquette permettant de suspendre le produit sur la tige d'un présentoir.

[0020] Pour ce faire, cet ensemble (6) comporte deux zones symétriques (7a,7b) comportant des ouvertures (8a,8b) qui, par pliage et collage autour de leur ligne de jonction (9), constituent la plaque support destinée à permettre de disposer le produit sur la tige de présentation d'un présentoir.

[0021] De part et d'autre de ces zones, sont disposées deux bandes (10,11) qui constituent le prolongement de la face arrière (1) et le couvercle permettant d'obturer l'ouverture supérieure de la zone de stockage, le rabat étant, quant à lui, constitué par la zone extrême (12).

[0022] Conformément à l'invention, un tel ensemble est conçu pour, d'une part, rendre inviolable l'emballage sur le site de présentation et, d'autre part, permettre, après achat et élimination de l'élément permettant l'invio-

lité, de pouvoir assurer l'ouverture et la fermeture de l'emballage lorsque l'on utilise et range les produits

qu'il contient.

[0023] Pour ce faire, un double système d'encliquetage entre le rabat (12) et la partie supérieure de la face avant (5) de l'emballage, est prévu.

[0024] Le premier système d'encliquetage est constitué par la bande extrême (13) qui comporte deux découpes latérales (16,17), bande qui est apte à s'encastrier dans une fente (19) prévue en retrait de l'extrémité (22) de la face (5).

[0025] Lorsque l'emballage est fermé, la zone encastable (13) est introduite en force à l'intérieur de la fente (19) et ce, de manière irréversible, les zones prédécoupées (16,17) formant des «crochets» qui s'appuient à l'intérieur de l'emballage et ne permettent donc pas de l'ouvrir.

[0026] Après achat, lorsque l'on souhaite utiliser les produits, il convient dans un premier temps, de découper cette patte de fermeture (13) le long de la ligne de jonction (18) située à l'extérieur de l'emballage.

[0027] Un second système de fermeture est prévu pour, qu'après ouverture, on puisse refermer l'emballage afin d'assurer le stockage pour les produits après utilisation.

[0028] Ce système de fermeture est obtenu de manière simple par l'intermédiaire de deux languettes (15,21) constituées de deux fentes courbes de rayon de courbure opposé, qui peuvent donc s'encastrier l'une à l'intérieur de l'autre.

[0029] Les dimensions d'un tel emballage seront bien entendu fonction des produits destinés à être vendus.

[0030] A titre indicatif, par exemple pour des crayons, la hauteur de la zone de stockage définie entre les deux faces (1,2) sera de l'ordre de 17 cm, la largeur étant quant à elle de l'ordre de 10 cm.

[0031] Par ailleurs, il est possible de prévoir sur l'une des faces, par exemple la face avant, une zone (20) permettant de rendre visible les produits contenus à l'intérieur de l'emballage depuis l'extérieur.

[0032] Cette zone (20) peut être soit ouverte, soit éventuellement recouverte d'une feuille de matière transparente.

[0033] Par rapport aux emballages antérieurs, le produit conforme à l'invention présente de nombreux avantages par le fait qu'il est constitué par un flanc unique de manière prédécoupée, dont la structure est telle qu'il permet d'avoir une plaque de suspension sur le site de vente, voire même sur le site d'utilisation intégrée au corps de l'emballage, ce qui évite de rapporter un élément additionnel.

[0034] De plus, ce système de suspension est particulièrement résistant puisque constitué de deux zones élémentaires (7a,7b) collées l'une contre l'autre.

[0035] De plus, le double système de fermeture permet d'assurer l'invio-

lité, de pouvoir assurer l'ouverture et la fermeture de l'emballage lorsque l'on utilise et range les produits

l'exemple concret décrit précédemment, mais elle en couvre toutes les variantes réalisées dans le même esprit

5

Revendications

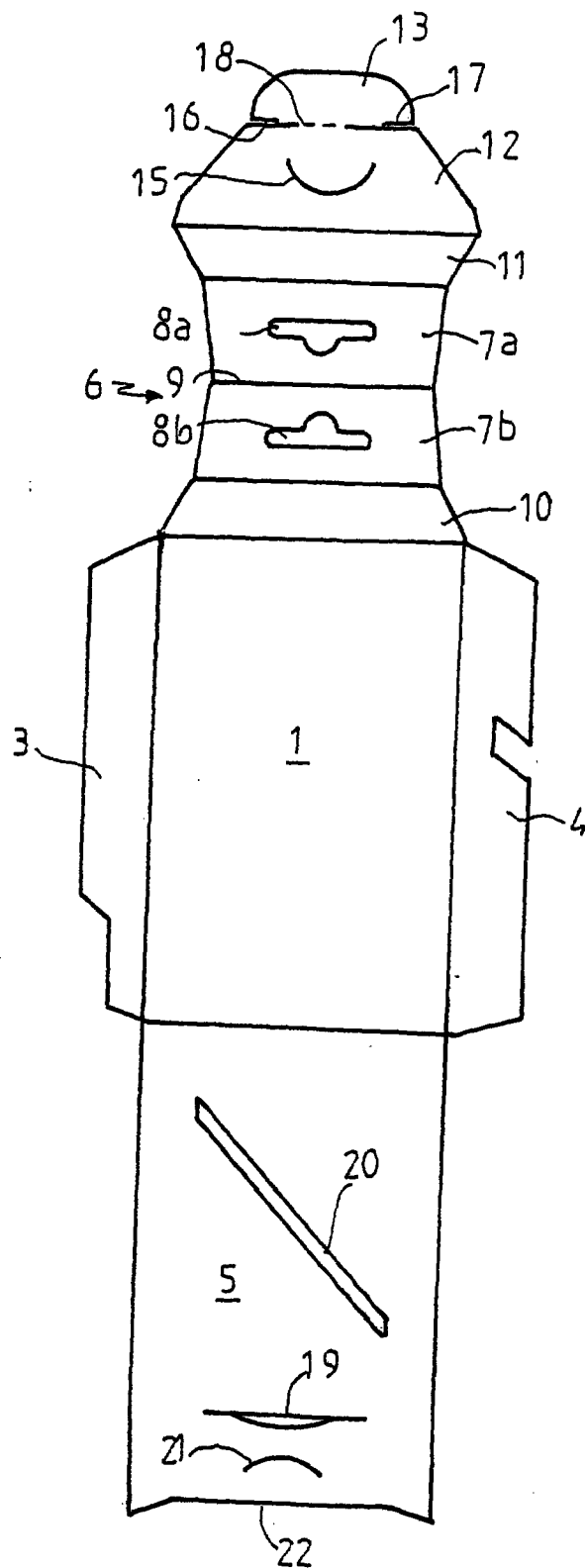
1. Emballage pour articles vendus en lots du type comportant, d'une part, une chambre fermée à l'intérieur de laquelle sont disposés côte à côte les produits à vendre, ladite chambre étant équipée, à sa partie supérieure, d'une plaque comportant un orifice permettant de suspendre ledit emballage sur une tige de présentation sur le site de vente ainsi qu'un rabat destiné à obturer la zone d'accès à l'intérieur de ladite chambre, **caractérisé en ce que** :
 - il est réalisé dans un flanc de carton prédécoupé et comportant des zones de pliage, zones (1,3,4,5,6) permettant de définir l'avant, les côtés et l'arrière de la chambre de stockage ainsi que la plaque de maintien (7a,7b) et le rabat (10,11,12);
 - il comporte, à la partie extrême du rabat (12), un cran d'arrêt (13) encastrable de manière irréversible dans une lumière ou fente (19) réalisée en retrait par rapport au bord extrême (22) de la face arrière (5) de la chambre de stockage, l'ouverture de ladite chambre étant obtenue par découpe transversale dudit cran d'arrêt encastrable ;
 - des moyens de fermeture additionnels (15,21) après ouverture de l'emballage étant prévus sur le rabat (12) et sur la face arrière (5), lesdits moyens étant constitués de deux languettes complémentaires (15,21) encliquetables.
2. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est de forme sensiblement parallélépipédique et présente une flexibilité transversale permettant de rapprocher les bords latéraux afin de faciliter le prélèvement ou la remise en place de l'un des produits qu'il contient.

45

50

55

FIG.1



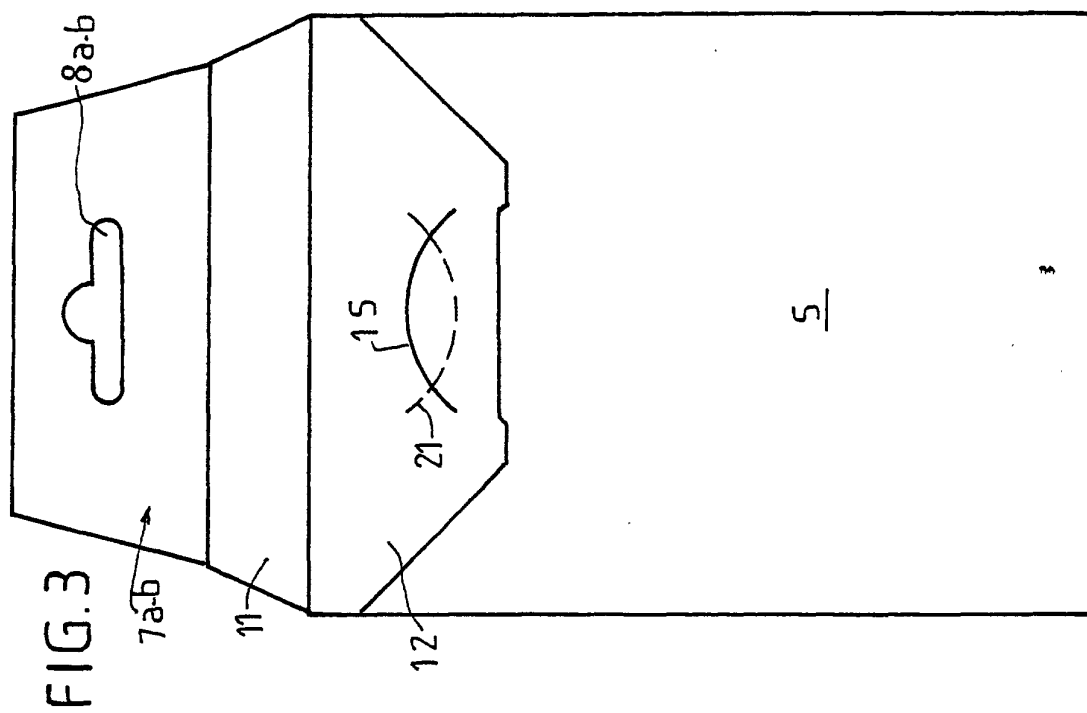
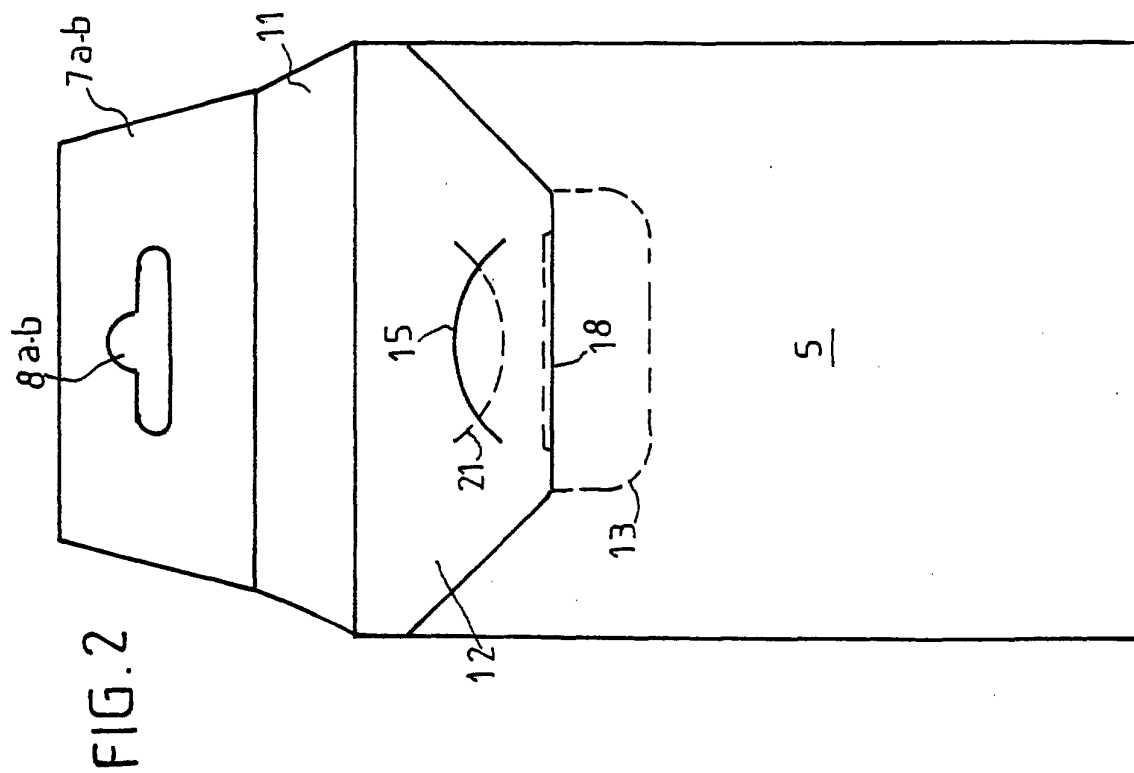
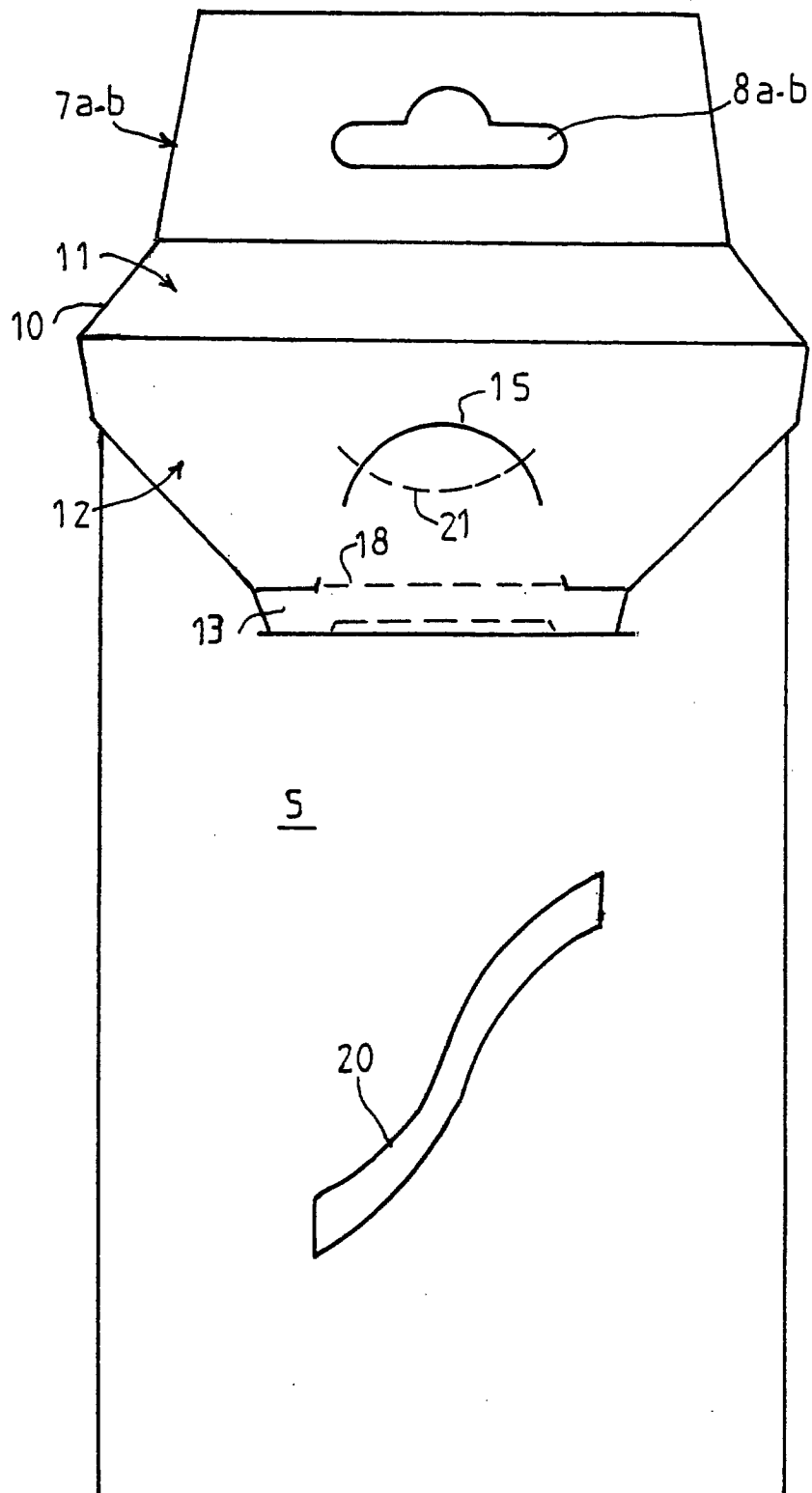


FIG.4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 01 42 0137

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 92 17 287 U (LEUNISMAN) 4 mars 1993 (1993-03-04) * page 8, ligne 6 - ligne 20; figures 1-6 *	1	B65D77/20
A	DE 91 14 139 U (SAFT AKKUMULATOREN) 6 février 1992 (1992-02-06) * page 6, ligne 29 - ligne 31; figures 1-5 *	1	
A	GB 559 783 A (J & P COATS LIMITED) 18 mai 1943 (1943-05-18) * page 5, ligne 41 - ligne 60; figures 1-8 *	1	
A	US 5 697 502 A (LINZ ANDREAS) 16 décembre 1997 (1997-12-16) * colonne 2, ligne 16 - ligne 51; figures 1-3 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	27 août 2001	Fournier, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPC FORM 1503 03 82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0137

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-08-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 9217287 U	04-03-1993	AUCUN	
DE 9114139 U	06-02-1992	AUCUN	
GB 559783 A	06-03-1944	AUCUN	
US 5697502 A	16-12-1997	DE 29502589 U CA 2168996 A	14-06-1995 18-08-1996

EPC FORM P0463

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82